

2007



Rapport annuel
du Conseil d'État

Ce Rapport annuel du Conseil d'Etat est une version résumée, pour l'usage du Grand Conseil, du Rapport annuel de gestion mis à la disposition des députés par voie informatique.

Sur tous les thèmes abordés dans ce rapport, on peut trouver des compléments d'information sur le site internet de l'Etat de Vaud, à l'adresse <http://www.vd.ch>.

Rapport annuel du Conseil d'État 2007

Sommaire

Rapport de gestion 2007	
Sécurité et environnement	4
Formation, jeunesse et culture	5
Intérieur	6
Santé et action sociale	7
Économie	8
Infrastructures	9
Finances et relations extérieures	10
Ordre judiciaire vaudois	11
Agenda 21 cantonal	12
Rapport sur les comptes 2007 (pages vertes)	15
Chiffres clés et faits marquants	16
Comptes de fonctionnement	18
Écart entre le budget voté et les comptes	19
Évolution du produit de l'impôt	23
Analyse du bilan au 31 décembre 2007	25
Flux de fonds	29
Lexique, sigles et abréviations	30

Production: Bureau d'information et de
communication de l'État de Vaud (BIC)

Impression: CADEV

DSE

Département de la sécurité et de l'environnement

Lors du changement de législature, le département a été pris en main par Jacqueline de Quattro. Il a absorbé l'ancien Service vétérinaire, qui a fusionné avec le Laboratoire cantonal pour former le nouveau Service de la consommation et des affaires vétérinaires. Le Bureau pour l'égalité entre les femmes et les hommes lui est désormais rattaché, alors que le Service pénitentiaire a passé au DINT.

En bref: suivi 2006-2007

Réalisation des cartes de dangers naturels. Le Grand Conseil a accepté le 13 novembre 2007 la part vaudoise du crédit destiné à la réalisation de ces cartes.

Projet d'autonomie du Service des automobiles et de la navigation. A une voix près, le Grand Conseil a adopté ce projet le 17 avril 2007. Le peuple, lui, l'a refusé en votation le 21 octobre à une courte majorité.

Contrats nature pour les chalets de la Rive sud du Lac de Neuchâtel. Le 5 décembre 2007, le Conseil d'État a adopté l'arrêté permettant la mise en œuvre de ces contrats: signés par les propriétaires et assortis de conditions présentant des bénéfices pour l'environnement, ils permettent le maintien des chalets, du moins pour un temps donné.

Le loup revient après 152 ans

Depuis juillet dernier, on soupçonnait sa présence dans la région d'Anzéindaz (Muveran). Puis des analyses génétiques et photographiques l'ont confirmé: un loup se promenait en territoire vaudois après 152 ans d'absence. Sa présence n'a pas vraiment surpris les spécialistes de la faune puisqu'elle était déjà signalée dans les cantons de Berne et du Valais. Ces

loups viennent probablement des régions habitées de France et d'Italie où ils sont habitués à l'homme.

Sur la base du «Plan Loup» de la Confédération, des mesures de protection avaient déjà été prises avant ces constats. Parmi celles-ci, la mise à disposition d'une quinzaine de chiens de protection des troupeaux, déjà présents sur le terrain pour prévenir les attaques de lynx.

Le DSE a en conséquence pris une série de mesures de prévention et d'information pour compléter le dispositif déjà mis en place sur le terrain et pour rappeler à la population que le loup n'est a priori pas dangereux pour l'homme car il le fuit plutôt.

L'Eau froide, une rivière en folie

Le Chablais a vécu des heures d'angoisse début août avec des pluies diluviennes qui ont fait déborder la rivière «l'Eau Froide», qui a envahi les rues de Roche en emportant tout sur son passage.

Ces intempéries ont impliqué l'engagement de 200 personnes (policiers, pompiers, membres de la protection civile), la mise sur pied de la cellule de crise en cas de catastrophe et le recours à diverses entreprises privées pour dégager les abords des rivières. Coût des dégâts: 14 millions de francs dont 4 millions engagés pour les travaux urgents de déblaiement et de réparation.

Chiens dangereux

En novembre 2007, le Conseil d'État a décidé de fixer au 1^{er} janvier 2008 l'entrée en vigueur de la loi sur la police des chiens et a adopté une première liste de chiens potentiellement dangereux: les

Amstaff, les Pit Bull Terrier et les Rottweiler, en tout 951 chiens annoncés dans le canton. Selon les résultats que donnera l'application de la loi et les moyens à disposition, cette liste pourra comprendre d'autres races.

La détention d'un chien potentiellement dangereux est soumise à autorisation du département en charge des affaires vétérinaires sur la base de dix critères précis fixés par le Conseil d'État.

Le principe de base de la loi cantonale est que tout détenteur d'un chien doit être en mesure de le maîtriser à tout moment par un moyen sonore ou par le geste, en particulier en présence de public ou d'animaux. À défaut, le chien doit être tenu en laisse et, si nécessaire, porter une muselière.

Des remous au SAN

Après avoir passé 3 ans et demi à son poste, le chef du SAN annonçait son départ fin juin 2007. À la suite de plusieurs problèmes, le Conseil d'État décidait d'une enquête du Contrôle cantonal des finances sur les flux financiers, en plus d'un audit du groupe Impact sur l'attitude de l'ex chef de service et de son adjointe. Les conclusions des deux rapports ont confirmé les inquiétudes du Conseil d'État sur une gestion financière et un comportement incompatibles avec ce que le gouvernement attend de ses chefs de service. Le Conseil d'État a fait chiffrer les dommages financiers subis et demandé réparation. De son côté, le Juge d'instruction cantonal a ouvert une enquête pénale contre l'ancien chef de service.

Un nouveau chef du SAN a été engagé début 2008.

DFJC

Département de la formation, de la jeunesse et de la culture

L'année 2007 a été marquée par l'avancement de nombreux dossiers dans l'ensemble des services du département. Le nom de ce dernier a également changé, le «C» de la culture rejoignant formation et jeunesse pour former le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC).

Scolarité obligatoire

Dans le domaine de la scolarité obligatoire, l'année 2007 a notamment été marquée par l'adoption, au mois de juin, de l'Accord Harmos et de la Convention scolaire romande par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) et la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP). Ces accords devront encore être ratifiés par les cantons (printemps 2008 pour le canton de Vaud). Une brochure d'information a été envoyée à chaque enseignant, ainsi qu'aux partenaires de l'école, en octobre 2007. Elle indiquait les domaines qui, au sein de l'école vaudoise, sont plus précisément concernés par ces accords: primarisation du cycle initial (CIN) et du cycle de transition (CYT), obligation scolaire dès l'âge de 4 ans, plan d'études et moyens d'enseignement communs à la Suisse romande, standards fixés au plan suisse notamment.

Par ailleurs, 2007 a également vu la mise en œuvre des conseils d'établissement, qui vont remplacer progressivement les commissions scolaires. Deux documents ont été élaborés à l'intention des autorités communales. Un «Guide de mise en œuvre du conseil d'établissement», destiné à renseigner les autorités communales qui ont la responsabilité de les constituer, a été envoyé sous forme de brochure

et, parallèlement, mis en ligne sur le site Internet du département. Un «Règlement-type du conseil d'établissement» a été rédigé afin de satisfaire la demande de nombreuses communes qui ont exprimé le désir de disposer d'une base leur permettant d'élaborer leur propre règlement du conseil d'établissement. Le «règlement-type» et le «Guide de mise en œuvre» sont disponibles sur le site internet du DFJC. Le premier conseil d'établissement a été officiellement institué le 8 janvier 2008 par l'Association intercommunale des 13 communes de l'établissement de la Sarraz-Veyron-Venoge. D'ici à la fin de l'année 2008, un bon tiers des établissements scolaires disposeront de leur conseil d'établissement.

Postobligatoire

Au niveau du postobligatoire, l'année 2007 a notamment été marquée par

- une large démarche de promotion des places d'apprentissage permettant de créer 700 places d'apprentissage,
- le développement des travaux préparatoires à la fusion des trois écoles privées subventionnées formant les assistantes en soins et santé communautaire
- l'accroissement de la capacité d'accueil des gymnases pour tenir compte de l'augmentation du nombre d'élèves.

D'un point de vue global, la formation postobligatoire dispose de places de formation pour l'ensemble des jeunes souhaitant acquérir une formation professionnelle ou académique. Point important pour l'avenir de la formation professionnelle, l'avant-projet de nouvelle loi vaudois sur la formation professionnelle a été mise en consultation (www.vd.ch/dfjc).

L'enseignement supérieur a vu l'adoption par le Grand Conseil de la nouvelle loi sur la Haute Ecole pédagogique, qui entrera progressivement en vigueur courant 2008. Par ailleurs, l'Ecole cantonale d'art de Lausanne a pu se regrouper et prendre possession de ses nouveaux locaux à Renens, dans l'ancienne usine IRIL réhabilitée par l'architecte Bernard Tschumi.

Enseignement spécialisé et appui à la formation

L'année 2007 de l'enseignement spécialisé a été placée sous le signe de la RPT. Celle-ci a pour incidence de confier l'entière responsabilité de l'enseignement spécialisé au Canton, alors que précédemment il dépendait de la Loi sur l'Assurance invalidité. Des travaux préparatoires ont été conduits afin d'aboutir, d'ici à 2010, à une nouvelle loi sur l'enseignement spécialisé. Les efforts se poursuivent par ailleurs afin d'intégrer dans l'école publique les élèves en situation de handicap.

L'Office cantonal des bourses a mis en place courant 2007 un nouveau logiciel, commun à plusieurs offices cantonaux, permettant une meilleure gestion et un meilleur suivi. Dans le courant de l'année 2008, l'OCBE espère pouvoir renseigner en ligne chaque demandeur de bourse sur l'avance du traitement de sa demande.

Affaires culturelles

Sur le plan culturel, le DFJC a poursuivi le développement du projet de nouveau bâtiment pour le musée cantonal des beaux-arts, à Bellerive. La procédure de plan d'affectation a été lancée au printemps, afin de permettre d'implanter le musée sur la zone concernée (www.mcba.ch).

Le département a connu en 2007 de profondes modifications: en juillet 2007, dans le cadre de la réorganisation de l'administration qui a suivi l'entrée en fonctions du nouveau Conseil d'État, le Département des institutions et des relations extérieures (DIRE) est devenu le Département de l'intérieur (DINT). Ce changement de nom reflète une évolution dans une partie de ses activités. Le Service du développement territorial (SDT), issu de la fusion du Service de l'aménagement du territoire, et de celui des améliorations foncières, la Chancellerie et l'Office des affaires extérieures l'ont quitté. Le Service pénitentiaire, les Archives cantonales et l'Autorité de surveillance des fondations l'ont rejoint.

Dès le 1^{er} juillet, Philippe Leuba a succédé à Jean-Claude Mermoud à la tête du Département.

RPT: convention avec les communes

Un important chantier a occupé le Canton en 2007: la préparation de l'entrée en vigueur de la Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT). À travers la cellule RPT, le département a apporté un appui et une coordination aux divers services de l'État qui ont eu à œuvrer dans ce domaine. La question du surcoût de la réforme, beaucoup plus important que prévu pour le Canton de Vaud, s'est posée avec acuité pour les communes qui auraient dû en supporter la plus grande part si les lois en vigueur avaient été appliquées sans être amendées. En août, les communes et le Canton ont trouvé un accord afin de répartir la charge financière induite par la mise en œuvre de cette réforme. Le Conseil d'État,

l'Union des communes vaudoises (UCV) et l'Association de communes vaudoises (AdCV) ont signé une convention réduisant la contribution financière des communes à la RPT. Le Chef du DINT a ensuite organisé plusieurs séances d'information afin d'exposer aux communes le dispositif retenu. Conformément à cet accord, le Grand Conseil a adopté un décret modifiant le système de financement de la facture sociale. Cet accord sur un sujet délicat témoigne du rapprochement entre les communes et le Canton.

Réorganisation de la Justice

La réorganisation de la justice s'est poursuivie. Conformément à la Constitution, le département a mis en œuvre la réunion du Tribunal cantonal et du Tribunal administratif, effective le 1^{er} janvier 2008. Dans le cadre des grandes réformes judiciaires initiées par la Confédération, un projet de lois relatif au droit public a été mis en consultation dans le canton.

Districts

L'entrée en vigueur progressive du nouveau découpage territorial s'est poursuivie depuis son adoption en mai 2006: sa mise en application au 1^{er} janvier 2008 pour les préfets et les préfetures a été préparée en 2007. En outre, les limites des quatre arrondissements d'État civil ont été adaptées à celles des nouveaux districts.

Asile

Dans le domaine de l'asile, 2007 a vu la poursuite de la mise en œuvre de la Loi sur l'aide aux requérants d'asile et à d'autres catégories d'étrangers (LARA), dans un contexte général marqué par

un apaisement. Ainsi le règlement de la commission consultative en matière d'asile a été adopté et ses membres désignés. Le Canton, tout en appliquant les décisions fédérales à l'encontre des personnes déboutées de l'asile, a obtenu de nombreuses régularisations auprès des autorités fédérales compétentes dans le cadre de la nouvelle loi sur l'asile.

Pour le Conseil d'État, l'intégration est essentielle pour les étrangers appelés à rester en Suisse. Dans cette perspective, le Canton met en œuvre les législations fédérale et cantonale dans ce domaine. Ainsi, le Canton assume les responsabilités déléguées par la Confédération: en 2007, il a mis sur pied un dispositif pour sélectionner les programmes d'intégration qui seront financés par la Confédération en 2008. Dans le cadre de la loi vaudoise sur l'intégration et la prévention du racisme adoptée le 23 janvier 2007, il a adopté un nouveau règlement destiné à renforcer le rôle et l'efficacité de la Chambre consultative des immigrés. Enfin, le canton met un accent sur l'intégration des personnes titulaires d'une « admission provisoire » qui restent en pratique durablement en Suisse.

DSAS

Département de la santé et de l'action sociale

Le Département de la santé et de l'action sociale n'a pas été touché par les remaniements de l'administration lors de l'entrée dans la nouvelle législature. Ses activités se sont poursuivies dans la continuité, dans un contexte marqué par une augmentation persistante des besoins d'assistance.

Investissements et modernisation des EMS

Le programme d'investissements de modernisation des EMS s'est poursuivi avec le lancement des travaux d'agrandissement de cinq EMS dans le canton. À l'EMS de La Paix du Soir au Mont-sur-Lausanne, des nouveaux locaux ont déjà été inaugurés en décembre. Ils peuvent accueillir 30 résidents supplémentaires et sont prioritairement réservés aux patients du CHUV qui ne nécessitent plus de soins aigus et qui sont en attente de placement.

Nouvelle loi sur les Hospices

La révision de la Loi sur les Hospices, votée au printemps par le Grand Conseil, est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2007. Elle confirme le statut du CHUV en tant que service de l'État, rattaché au DSAS. Le contrôle de l'institution a été renforcé avec la mise en place d'un Service d'audit interne et d'un Contrôle de gestion centralisé.

Un Institut universitaire de médecine générale a été créé. Il représente une étape décisive dans la revalorisation de la médecine de premier recours et permettra de renforcer la formation en médecine générale des jeunes médecins en milieu hospitalier et dans les cabinets privés.

Collaboration avec Genève

Les États de Vaud et de Genève ont initié une nouvelle collaboration avec la création du Centre romand hospitalo-universitaire de neurochirurgie, qui permet la mise en commun des compétences professionnelles et des moyens dédiés aux soins, à l'enseignement et à la recherche mis à disposition par les deux Hôpitaux universitaires concernés.

Allocations familiales

L'avant-projet de révision de la loi cantonale sur les allocations familiales a été mis en consultation. Il propose d'introduire un système d'allocations pour les personnes indépendantes et pour celles sans activité lucrative. Pour 2008, le montant de l'allocation pour enfant est passé à 200 francs et le montant des allocations familiales n'est plus fonction du taux d'activité, mais entièrement versé à tous les salariés.

Jeunes adultes en difficulté

Le projet d'insertion pour jeunes adultes en difficultés par le biais de la formation (FORJAD) s'est poursuivi et présente de bons résultats. Il concerne aujourd'hui environ 250 jeunes avec un taux de réussite pour la première année de 70 %.

Bilan du nouveau RI

Le DSAS a présenté un premier bilan du nouveau Revenu d'insertion au Conseil d'État, qui fait le point sur les mesures prises afin de sécuriser la distribution de l'aide sociale et de favoriser l'insertion et le retour à l'emploi des bénéficiaires.

Prévention du surendettement

Un programme de prévention contre le surendettement a été lancé. Il s'adresse

avant tout aux jeunes adultes, aux nouvelles familles (première naissance) et aux personnes au chômage. Il sera poursuivi en 2008.

Pensions alimentaires

Afin de lutter contre les effets de seuil, le règlement d'application de la loi sur le recouvrement et les avances sur pensions alimentaires a été modifié. Cette modification permet d'améliorer le revenu disponible des créancières de pensions alimentaires qui souhaitent augmenter leur taux d'activité ou reprendre une activité salariée.

Assurance-maladie

Une vaste démarche d'information ciblée concernant les droits aux subsides à l'assurance-maladie a été entreprise auprès de 40 000 ménages vaudois, afin de les inviter à se renseigner sur leurs éventuels droits à en bénéficier et d'alléger ainsi les frais représentés par le paiement de leurs primes. De plus, le DSAS est intervenu auprès de l'Office fédéral de la santé publique, afin de demander que les caisses puissent davantage dans leurs excédents de réserves et que les primes vaudoises puissent être réduites. L'arrêté fixant les barèmes pour les subsides aux primes d'assurance-maladie 2008 a été adopté par le Conseil d'État. Il introduit une série d'améliorations dans le but de lutter contre l'effet de seuil à la sortie du Revenu d'insertion, tout en indexant les limites de revenus ouvrant le droit aux adultes. En 2008, les subsides partiels maxima pour les adultes et pour les jeunes adultes ont également été augmentés.

En juillet 2007, Jean-Claude Mermoud a succédé à Jacqueline Maurer à la tête du Département de l'économie. A la même date, sur le plan organisationnel, le Service de l'aménagement du territoire (SAT) et celui des améliorations foncières (SAF) ont fusionné pour former le Service du développement territorial (SDT), rattaché au DEC. L'ancien Service vétérinaire a lui aussi fusionné avec le Laboratoire cantonal sous le nom de Service de la consommation et des affaires vétérinaires, rattaché au DSE.

Le Canton s'est doté en 2007 d'une nouvelle loi sur le soutien au développement économique et s'est préparé à la nouvelle politique fédérale en matière de financement de projets cantonaux. Outil fondamental de l'aménagement du territoire, le nouveau Plan directeur cantonal a été adopté par le Parlement. Le marché du travail a connu un tassement du chômage. Le DEC reste néanmoins vigilant afin de limiter le travail au noir et le dumping salarial dans le contexte de la libre circulation avec l'Union Européenne.

Appui au développement économique

En 2007, le Département de l'économie a vu aboutir la Loi sur l'appui au développement économique (LADE), adoptée par le Grand Conseil le 12 juin. Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008, cette loi réorganise l'appui au développement économique du canton en adaptant les dispositions légales aux enjeux actuels et au nouveau cadre normatif fédéral. Son objectif est d'accompagner et de soutenir le développement de l'économie privée. Il se décline sur deux axes principaux: un développement équilibré du territoire

et un renforcement de la vitalité et de la compétitivité de la place économique du canton de Vaud, sur son territoire comme à l'extérieur de ses frontières.

Nouvelle politique régionale

Le Canton s'est préparé tout au long de l'année à la Nouvelle politique régionale de la Confédération (NPR), qui va modifier en profondeur les principes et les modalités d'aide et de financement destinés aux cantons. Le programme de mise en œuvre de la NPR, qui détermine les priorités du Canton de Vaud pour 2008-2011, a donc été élaboré puis négocié avec les instances fédérales.

Marché du travail

Dans le domaine de l'emploi, le Département met l'accent depuis 2007 sur la lutte contre le travail au noir. Ce phénomène porte préjudice à l'ensemble de la société : il induit une concurrence déloyale au détriment des entreprises qui respectent les règles, favorise l'exploitation des employés sur le plan du salaire, des conditions de travail et de la protection sociale et représente un manque à gagner pour la collectivité, à travers la fiscalité et les prélèvements sociaux (AVS, assurances chômage).

Le Canton s'est également montré vigilant dans sa surveillance du marché du travail afin d'éviter tout dumping social ou salarial à l'occasion de la libre circulation des ressortissants des 15 premiers pays de l'Union européenne. Cette année, le canton a enregistré un reflux du chômage, passé de 4,6 % fin 2006 à 4 % en décembre 2007.

Aménagement du territoire

Élément majeur de la politique cantonale d'aménagement du territoire, le nouveau plan directeur a été adopté par le Grand Conseil cette année. Il s'agit de l'aboutissement d'un long processus. Le Plan directeur cantonal doit permettre au canton de Vaud d'accueillir dans de bonnes conditions les nouveaux habitants (100 000 d'ici 2020) tout en préservant la qualité de vie et en renforçant son attractivité économique. Il constitue un outil destiné à limiter l'étalement urbain et le gaspillage d'espace et de ressources financières.

Agglomération Lausanne-Morges

En février, le Canton a signé avec les communes concernées et les associations régionales le Projet d'agglomération Lausannes-Morges. Ce projet ambitieux, qui s'inscrit dans la philosophie du plan directeur, entend améliorer le cadre de vie en permettant de gérer à une échelle adaptée les transports et l'urbanisation de manière harmonieuse.

Fédérations sportives

Enfin, le canton continue à s'affirmer comme un pôle international de l'administration du sport.

DINF

Département des infrastructures

Le département des infrastructures a été peu modifié par le changement de législature. Toujours placé sous la direction de François Marthaler, il a toutefois perdu le Service des améliorations foncières, qui s'est fondu dans le nouveau Service du développement territorial rattaché au DEC.

Transports et mobilité

Les transports publics ont été au cœur des préoccupations du département en 2007. Enjeu majeur pour le canton, le développement du réseau ferroviaire suisse pour les vingt prochaines années (projet ZEB) a suscité un intense travail de lobbying et de concertation avec les cantons de Suisse occidentale et la députation vaudoise aux Chambres fédérales.

Le Service de la mobilité, s'est fortement impliqué dans les projets d'agglomération (Lausanne-Morges, franco-valdo-genevois et Yverdon-les-Bains) qui ont été déposés en décembre à l'Office fédéral du développement territorial. Les infrastructures de transport planifiées dans ces projets d'agglomération pourraient bénéficier d'une contribution fédérale jusqu'à 50% de leur coût. Le projet de halte de Prilly-Malley, déjà au bénéfice d'une subvention fédérale du fonds d'infrastructures, a été mis à l'enquête publique en octobre 2007.

Pour améliorer les infrastructures existantes et sécuriser l'exploitation des chemins de fer régionaux, le Grand Conseil a voté un crédit cadre 2007-2010 de 82,1 millions de francs. Au total, 219 millions de francs seront investis par la Confédération, le Canton et les chemins de fer privés dans ces infrastructures.

Le métro m2 est entré dans la phase finale des tests. Pour financer les risques avérés

qui ne pouvaient pas être mis au budget (nouvelles exigences de sécurité pour les voyageurs, difficultés géologiques et report de la réalisation du projet), le Conseil d'État a décidé de demander au Grand Conseil une garantie d'emprunt de 29,8 millions de francs. Un accord est intervenu entre toutes les parties concernées par l'effondrement de St-Laurent. Tirant les enseignements de cet accident, le Grand Conseil a adopté la loi sur le cadastre géologique présentée par le DINF.

La semaine de la mobilité 2007 s'est déroulée du 18 septembre au 22 septembre sous le thème «Hâte-toi autrement!» Plus de 15 villes et communes importantes du canton ont participé à cette action de promotion des mobilités douces. Le 9 décembre 2007, la communauté tarifaire Mobilis a été étendue à l'ensemble du nouveau district de Morges, jusqu'à Rolle ainsi que jusqu'à Payerne depuis Moudon (199 communes, plus de 380'000 habitants).

Bâtiments et patrimoine

Dans le domaine immobilier, le projet de construction d'un nouveau Parlement a été relancé en 2007. Le crédit d'étude de 850 000 francs voté par le Grand Conseil permettra d'organiser un concours d'architecture et d'établir le plan d'affectation cantonal.

Le patrimoine du canton a connu deux moments forts: le 28 juin, à 11 h 15, les cloches des églises de Lavaux ont sonné pour annoncer la nouvelle de la décision du Comité du patrimoine mondial: Lavaux est inscrit sur la liste de l'UNESCO! Et le 4 octobre, le portail peint de la Cathédrale de Lausanne était réouvert au public,

au terme de près de 40 ans d'analyses, d'études pluridisciplinaires novatrices et de travaux.

Parallèlement à la mise en place de l'Agenda 21, le Conseil d'État a adopté de nouvelles directives énergétiques pour ses propres bâtiments, permettant de confirmer son exemplarité et de tendre vers une société à 2000 Watts en 2050.

Routes

Dans le domaine routier, après cinquante ans de discussion, la réalisation du projet de route H144 Rennaz (VD) – Les Évouettes (VS) a enfin débuté. Ce feuilleton a connu son épilogue le 24 décembre 2007 par le rejet des deux recours encore pendants devant le Tribunal fédéral. L'enjeu pour le canton de Vaud était de taille puisqu'une subvention fédérale de 43,6 millions (coûts 2001) devait être octroyée pour autant que le projet soit exécutoire à la fin 2007.

Informatique

À l'initiative du Canton de Vaud, la Conférence suisse de l'informatique (CSI) a adopté une licence «open source». Cette licence pose le cadre juridique nécessaire à l'utilisation, la copie, la modification et la diffusion d'applications informatiques développées dans l'esprit des logiciels libres par les collectivités publiques. Dans la foulée, la conférence des gouvernements cantonaux a désigné le chef du DINF pour représenter les cantons latins au comité de pilotage «cyberadministration» présidé par le conseiller fédéral Hans-Rudolf Merz.

DFIRE

Département des finances et des relations extérieures

Principale innovation de la nouvelle législature: la mise en œuvre du système présidentiel voulu par la Constitution vaudoise. Réélu au premier tour des élections cantonales du 11 mars, le chef du Département des finances Pascal Broulis est désigné à la présidence du Conseil d'État pour la durée de la législature 2007-2012. Le président conserve son département que rejoignent au 1^{er} juillet l'Office des affaires extérieures, l'Unité de conseil et d'appui (UCA) et la Chancellerie d'État. Du même coup l'ancien Département des finances devient Département des finances et des relations extérieures. (DFIRE).

Lignes directrices de la présidence et Programme de législation

Pascal Broulis précise le 12 juillet les lignes directrices qu'il entend donner à la présidence: un rôle de modérateur au sein du Collège, d'ambassadeur pour le Canton et d'anticipateur face à l'évolution de la société.

Premier temps fort, le Conseil d'Etat in corpore présente le 14 novembre à la presse son Programme de législation, accompagné de la planification financière 2009-2012. Ce document de référence marque la volonté du nouveau Gouvernement de consolider les atouts du canton pour répondre aux défis sociodémographiques et poursuivre sa croissance future.

Le Canton s'installe dans les chiffres noirs

Pour la deuxième année consécutive, les comptes de l'exercice 2006 arrêtés par le Conseil d'État à la fin mars 2007 sont positifs, à hauteur de 267 millions de

francs. Ce résultat excellent résulte d'une maîtrise rigoureuse des dépenses et d'une conjoncture économique favorable. Présenté le 2 octobre par le chef du DFIRE, le projet de budget 2008 du Conseil d'État confirme ces tendances et intègre les effets financiers de la RPT, qui induisent des coûts supplémentaires de l'ordre de 120 millions de francs pour l'État.

La dette du Canton pour sa part enregistre une nouvelle baisse et avoisine 4,2 milliards de francs au 31 décembre 2007. Cette diminution est due notamment au remboursement annoncé le 13 mars par la BCV de la totalité des bons de participation pour un montant total de 733 millions de francs. Autant d'éléments favorables qui incitent le 5 octobre l'institut Standard & Poor's à relever pour la deuxième année consécutive la notation financière de l'État de Vaud, qui rejoint ainsi avec son double A le groupe des cantons en bonne santé financière.

Négociations sur la nouvelle politique salariale

C'est sans doute la nouvelle politique salariale de l'État qui préoccupe d'abord le département en seconde partie d'année. Présidée par Pascal Broulis, la Délégation du Conseil d'État aux ressources humaines ouvre le 6 juillet une table de négociations avec les syndicats et associations du personnel, afin de doter l'administration vaudoise d'un nouveau système de classification (DECFO) et de rémunération des fonctions (SYSREM).

Les 1200 fonctions répertoriées actuellement et leur classification de 1969 ne correspondent plus à la nature des activités ni à l'organisation du travail. Les travaux de description et d'évaluation ont permis

d'identifier un peu plus de 360 fonctions réparties sur 18 niveaux d'exigence, correspondant aux 18 classes salariales prévues. Au contraire du modèle actuel très hétérogène, le projet prévoit une progression salariale proportionnellement identique pour toutes les fonctions. Le Gouvernement garantit tous les salaires acquis lors du passage au nouveau système, et prévoit d'allouer environ 20 millions de francs à la revalorisation de certaines fonctions.

Les négociations se poursuivent à l'automne, s'agissant notamment des augmentations annuelles de salaire. La délégation amène le 6 décembre de nouvelles propositions concrètes, afin d'assouplir le modèle présenté tout en maintenant la maîtrise des coûts supplémentaires.

L'année 2007 de l'ordre judiciaire vaudois est marquée par une certaine stabilité. Le nombre d'affaires entrées et d'affaires liquidées en matières civile et pénale n'a pas varié de manière significative par rapport à l'exercice précédent. Les renforts accordés notamment au Tribunal des baux, au Tribunal des mineurs et aux justices de paix ont permis de faire face à la quantité d'affaires à traiter, qui reste partout très élevée. En revanche, dans le domaine des assurances sociales, le nombre de recours a augmenté de 32 %. Des renforts ont été obtenus au 1^{er} janvier 2008. Dans les offices de poursuites et des faillites (OPF), le nombre de poursuites introduites durant l'année 2007 avoisine celui de 2006, considéré comme un nombre record.

Le stock de dossiers en cours au Tribunal administratif a continué de diminuer, de même que le nombre de dossiers ayant dépassé le délai d'une année de l'art. 57 LJPA. L'année 2007 a permis d'achever l'assainissement du contentieux de la juridiction administrative grâce à la réorganisation interne du Tribunal administratif et à l'engagement de ressources supplémentaires accordées par le Grand Conseil.

Fusion du Tribunal cantonal et du Tribunal administratif

L'ordre judiciaire vaudois a vu se concrétiser le 1^{er} janvier 2008 la réunion du Tribunal cantonal et du Tribunal administratif, voulue par la Constitution vaudoise adoptée en 2003. La fusion de ces deux tribunaux a impliqué la création d'une Cour de droit administratif et public, l'unification du statut des juges et la création d'un office judiciaire unique, le greffe du Tribunal cantonal.

Dès 2008, le Tribunal administratif est donc devenu la Cour de droit administratif et public (CDAP) du Tribunal cantonal; le greffe de cette cour a été intégré au greffe du Tribunal cantonal. Avec la réunion de ces deux tribunaux, le nombre de juges cantonaux est passé de 15 (tous à temps plein) à 29 (dont 6 à temps partiel).

Les juges cantonaux et leurs collaborateurs continuent toutefois de travailler sur deux sites: dans les locaux de l'avenue Eugène-Rambert 15 pour ce qui est de la Cour de droit administratif et public ainsi que de la Cour constitutionnelle, et dans les locaux de la route du Signal 8 pour ce qui est des autres cours du Tribunal cantonal, de la direction du greffe et de celle de l'ordre judiciaire.

Changements législatifs

Dans le domaine législatif, il convient de mentionner l'entrée en vigueur, début 2007, des nouvelles dispositions de la partie générale du code pénal ainsi que celles du droit pénal des mineurs. Chargé d'examiner les modalités d'exécution des peines (en particulier les conversions d'amendes en peines privatives de substitution) et des mesures, et de statuer sur la libération conditionnelle des détenus condamnés ou internés, le nouvel Office du juge d'application des peines (OJAP) a commencé à fonctionner.

Relations avec l'Exécutif et le Législatif

Depuis le changement de législature, le DFIRE est chargé des relations avec l'ordre judiciaire vaudois, tandis que le DINT est responsable de la conduite des réformes législatives touchant ce dernier. Le Conseil d'Etat a prévu une coordination de leurs

missions et de leurs tâches vis-à-vis de l'OJV. La réélection des juges cantonaux, soit des juges de l'ancien Tribunal cantonal et de l'ancien Tribunal administratif, a eu lieu dans le courant de l'automne, après audition de chacun(e) d'entre eux (elles) par la nouvelle Commission de présentation du Grand Conseil mise en place par la Constitution cantonale.

Réformes et projets en cours

Le Tribunal cantonal (TC) et le Secrétariat général de l'ordre judiciaire (SGOJ) ont été plus particulièrement sollicités, dans le courant de l'année 2007, dans le cadre de divers projets en cours.

Dans le cadre des réformes de l'ordre judiciaire regroupées dans la structure CODEX_2010, les groupes de travail mis en place selon les thèmes traités (droit public, procédures pénale et civile, protection de l'adulte) ont tenu de nombreuses séances. Il convient de rappeler que l'entrée en vigueur de ces réformes est envisagée pour le 1.1.09 (droit public) et dès le 1.1.10 (pour les trois autres).

Autre projet d'envergure: DECTER, qui aura des répercussions importantes sur le fonctionnement de certains offices judiciaires, plus particulièrement les justices de paix et les offices des poursuites et des faillites (OPF). Les nouvelles options relatives au redéploiement de ceux-ci impliqueront le déplacement de certains d'entre eux et le rééquilibrage des forces de travail. Le projet de nouvelle organisation judiciaire devrait voir le jour dans le courant de l'année 2008. À noter que l'OPF de Lavaux a d'ores et déjà déménagé de Cully à Pully, dans la perspective du redéploiement lié au nouveau district de Lavaux-Oron.

Agenda 21

Actions en faveur du développement durable

L'année 2007 a été marquée par la décision du Conseil d'Etat d'introduire un Agenda 21 cantonal dans son programme de législature 2007-2012, dans la foulée de la publication des Indicateurs de développement durable pour le Canton de Vaud.

L'Agenda 21 cantonal comprend des axes prioritaires et des objectifs chiffrés pour le développement durable. Le Conseil d'Etat les a choisis en se basant sur un projet d'Agenda 21 qui lui a été remis en juin 2007.

Parallèlement à cette démarche, les actions en faveur du développement durable se sont poursuivies dans un contexte propice à une prise en compte plus systématique, tant dans la gestion des projets que des différentes politiques publiques.

Eléments constitutifs d'un Agenda 21 cantonal

Durant le premier semestre, un projet d'Agenda 21 a été élaboré sous la responsabilité de l'Unité de développement durable (UDD) et de la Chancellerie. Elles ont assuré la coordination du travail de trois entités dans le cadre d'une démarche consultative et participative, à la fois interne (un groupe opérationnel et des groupes thématiques) et externe à l'administration (groupe de validation). En outre, une série d'entretiens bilatéraux avec des représentants de la société civile a été menée. Le Conseil d'Etat a pris acte des résultats de cette démarche restituée sous la forme d'un dossier nommé « Eléments constitutifs d'un Agenda 21 cantonal ». Ce document contient un grand nombre de mesures susceptibles de contribuer à la mise en œuvre de l'Agenda 21 cantonal.

Programme de législature et Agenda 21

Dans son programme de législature 2007-2012, le Conseil d'Etat a validé cinq objectifs prioritaires, illustrés par des indicateurs et des cibles à court, moyen et long termes (2012, 2020, 2050) issus des Eléments constitutifs d'un Agenda 21 cantonal. Ces objectifs guident l'action politique en faveur du développement durable et peuvent orienter de nombreuses politiques sectorielles. Le Conseil d'Etat sera régulièrement renseigné sur l'avancement du programme de développement durable.

L'Agenda 21 concerne aussi l'économie privée, la société civile, les communes et les citoyens. L'Etat entend jouer un rôle moteur et d'exemplarité.

La mise en œuvre de l'Agenda 21 est placée sous la responsabilité des départements et des services, l'UDD agissant comme centre de compétences, d'appui et de coordination de la démarche.

Boussole 21

La Boussole 21 est un outil d'aide à la décision développé par l'UDD. Elle est destinée aux responsables de projet et aux décideurs appelés à intégrer le développement durable en amont de leur démarche. En moins d'une heure, elle permet de mettre en évidence les impacts positifs et négatifs d'un projet dans ses dimensions économiques, sociales et environnementales. Cette interface, accessible sur le site www.boussole21.ch, permet de communiquer aisément sur le projet ou de renseigner sur ses conséquences en termes de développement durable. La Boussole 21 est accessible aux autres acteurs concernés par l'Agenda 21 que sont

les communes, les milieux économiques et la société civile. Avec les Indicateurs de développement durable pour le canton, Boussole 21 rejoint la liste des outils qui ont été développés depuis une dizaine d'années par la Confédération et diverses instances cantonales et communales.

Indicateurs-clés de développement durable

Le Service cantonal de recherche et d'information statistiques publie un Annuaire qui dresse, trait après trait, tableau après tableau, un portrait fidèle du Canton de Vaud et de ses habitants. Un chapitre spécifique sur le développement durable a été élaboré dans le courant 2007 en vue de la publication de 2008. Il présente 21 indicateurs-clés qui sont issus des Indicateurs de développement durable pour le Canton de Vaud. Ils illustrent de manière condensée certaines tendances touchant notamment à notre niveau de vie, à notre utilisation des ressources, et à l'utilisation des capitaux social, économique et environnemental.

Nouvelle politique régionale - évaluation de la durabilité

La nouvelle loi fédérale sur la politique régionale (NPR) exige que le développement durable soit pris en compte. Ainsi, le programme cantonal 2008-2011 de mise en œuvre de la NPR soumis par le Service de l'économie, du logement et du tourisme (SELT) au Secrétariat d'Etat à l'Economie (SECO) a été accompagné d'une évaluation de la durabilité. La collaboration entre l'UDD et le SELT s'est poursuivie en vue de fournir aux différents partenaires, dont les régions, des outils de développement durable appropriés.

Certification Eco-entreprise du SG DINF et du SIPAL

En mars 2007, les activités administratives du Département des Infrastructures sur le site Riponne-Université ont obtenu la certification EcoEntreprise basée sur les trois piliers du développement durable. Elle reconnaît particulièrement les actions mises en place ces dernières années: plan de mobilité professionnelle, mesures d'économie d'eau et d'énergie, tri des déchets, enquête de satisfaction auprès du personnel, engagement d'apprentis, introduction de critères du développement durable dans les marchés publics, etc. Cette certification témoigne de la volonté du département de se montrer exemplaire dans le domaine du développement durable, notamment auprès des bureaux d'ingénieurs et des entreprises qui soumissionnent des marchés publics.

L'OLMA

Le Conseil d'Etat a accepté l'invitation du Canton de Saint-Gall à participer comme hôte d'honneur à l'Olma 2008, la foire nationale de l'agriculture et de l'alimentation. Responsable de cette organisation, l'«Association vaudoise pour l'Olma 2008» s'est engagée à inscrire cette manifestation dans le cadre du développement durable, de sa conception à son déroulement. Ainsi, la direction de projet, appuyée par l'UDD, a adopté une Charte de développement durable. Chaque centre de compétence a reçu des recommandations. Une évaluation des résultats obtenus est prévue.

Directives énergétiques

Le Conseil d'Etat a adopté des directives énergétiques pour les bâtiments et

constructions de l'Etat, afin d'atteindre les objectifs d'une société à 2000 Watts à l'horizon 2050. A cette fin, un plan quinquennal est établi. Les objectifs fixés jusqu'en 2010 sont les suivants : diminuer la consommation d'énergie de 10% pour le thermique et l'eau, de 5% pour l'électricité et réduire la production de CO₂ de 10%; développer les énergies renouvelables thermiques sur 10% du parc immobilier et utiliser 5% d'électricité verte, certifiée «naturemade star».

Réunis au sein du Groupe Energie, les services constructeurs de l'Etat doivent tenir compte des nouvelles exigences dès la genèse d'un projet, avec une attention particulière lors de la conception et de la réalisation de l'enveloppe du bâtiment, lors du choix des agents énergétiques, ainsi que lors de la planification, de la réalisation et de l'exploitation des installations techniques. Ces directives découlent de la loi vaudoise sur l'énergie dans laquelle l'Etat s'est donné un rôle exemplaire.

Compatibilité des subventions avec le développement durable

La Loi sur les subventions définit les conditions auxquelles les subventions du Canton sont octroyées: elles doivent notamment répondre à un intérêt public et être compatibles avec les objectifs et les critères du développement durable. Dans le cadre de l'inventaire des subventions et de leur analyse, des moyens de mise en perspective avec le développement durable sont élaborés. Cette récolte d'information permet, en premier lieu, de sensibiliser les partenaires, puis de profiter d'une prise en compte plus systématique du développement durable dans le cadre de l'application de la loi.

Le service des routes réduit de 35% ses émissions de CO₂

L'objectif de diminuer massivement les émissions de CO₂ dans le cadre de l'achat de 37 camionnettes a été réalisé. Le choix des véhicules, leur utilisation groupée et la mise sur pied du travail en équipe ont permis de réduire les émissions de CO₂ à 165 tonnes par année, soit un tiers des 463 tonnes produites précédemment. Le Service des routes mettra en place un suivi permettant de connaître l'évolution et de réduire la consommation de carburants, les distances totales parcourues et les émissions de CO₂. C'est un pas pour la réduction des émissions du principal gaz à effet de serre responsable du réchauffement climatique.

- **De plus amples informations sur l'Agenda 21 cantonal, sur les actions entreprises au sein des services et sur les activités de l'Unité de développement durable sont disponibles sur le site internet <http://www.vd.ch/durable/>**



Rapport sur les comptes 2007

Rapport sur les comptes 2007

1. Chiffres clés et faits marquants

Les chiffres clés ressortant de la lecture des comptes 2007 sont les suivants:

	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001
Charges totales (en mios)	7081	6581	6362	6240	6123	5803	5660
Revenus totaux	7355	6848	6408	6096	5738	5577	5504
Résultat	274	267	46	- 144	- 385	- 226	- 156
Revenus d'impôts	4595	4248	3908	3694	2929	3002	3016
Charges d'intérêts	199	231	260	293	278	274	311
– en pour-cent des charges totales	2,8%	3,5%	4,1%	4,7%	4,5%	4,7%	5,5%
– en pour-cent des revenus d'impôts	4,3%	5,4%	6,7%	7,9%	9,5%	9,1%	10,3%
Amortissement du patrimoine administratif	249	285	340	219	223	214	214
– degré d'autofinancement	768,3%	438,7%	240,6%	40,2%	- 80,8%	- 5,5%	28%
Dette	5410	6013	6968	8649	8306	6858	6554
Variation de la dette	- 603	- 955	- 1681	342	1448	304	114
Placement	1355	134	0	0	0	0	0
Endettement (dette nette)	4055	5879	6968	8649	8307	6859	6555
Découvert au bilan	1527	2430	2875	4013	4196	4243	3343

(en francs)	Charges	Revenus	Résultat
Budget voté	6 639 979 700	6 650 753 900	10 774 200
Comptes	7 081 137 567	7 354 721 606	273 584 039
Différence budget total / comptes	441 157 867	703 967 706	262 809 839
en % du budget total	6,6%	10,6%	2439,3%

Résultat du compte de fonctionnement

Le Conseil d'État arrête les comptes de fonctionnement de l'exercice 2007 à un excédent de revenus de 273,6 millions. Ce résultat provient de revenus supérieurs au budget de 704 millions (+ 10,6%), essentiellement au niveau des recettes fiscales. L'augmentation des charges de 441,2 millions par rapport au budget (+ 6,6%) est due principalement à l'amortissement supplémentaire du découvert (420 millions) et au financement anticipé de 59,1 millions en faveur de la CPEV pour la compensation de la déduction du salaire de coordination. En neutralisant ces deux éléments, les charges sont inférieures au budget de 37,9 millions (- 0,6%).

En comparaison avec les comptes de l'année 2006, l'évolution du compte de fonctionnement 2007 présente des charges supé-

rieures de 500,3 millions (+ 7,6%), principalement dues aux raisons évoquées ci-dessus. En neutralisant ces deux éléments, les charges 2007 enregistrent une progression par rapport à 2006 de 1,8%. Les revenus sont supérieurs de 506,7 millions (+ 7,4%) notamment en raison de la fiscalité.

Résultat 2007

Outre le résultat positif du compte de fonctionnement de 273,6 millions, il convient de prendre également en considération le résultat du compte Pertes et Profits qui enregistre un profit exceptionnel de 69,1 millions notamment en raison de l'agio sur le rachat des bons de participation BCV (55,9 millions). Au total, le résultat global de l'exercice 2007 se solde donc par un profit net de 342,7 millions.

Profit net de l'exercice

(en francs)

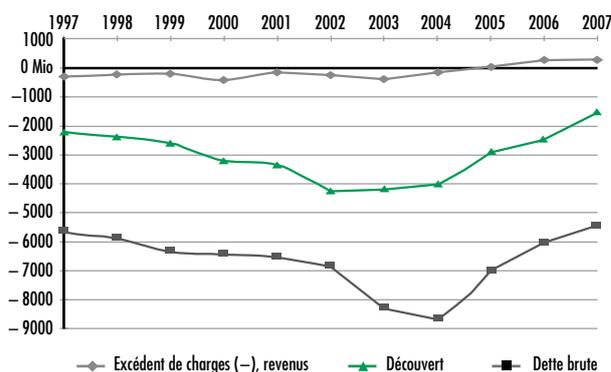
	2007
Excédent de revenus du compte de fonctionnement	273 584 039
Résultat du compte de Pertes et Profits	69 099 344
Profit net de l'exercice	342 683 383

Le Conseil d'État tire des comptes 2007 les constats suivants:

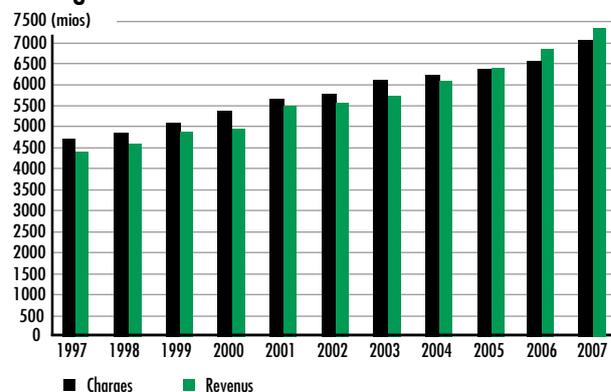
- Les comptes de l'État se soldent par un excédent de revenu de 273,6 millions. Ce résultat positif, le troisième consécutif depuis 1989, résulte de charges maîtrisées (-37,9 millions/-0,6%) exclusion faite des écritures de bouclage d'un montant total de 479,1 millions et dont les effets ne figuraient pas au budget. La maîtrise des charges s'inscrit dans le programme conduit depuis 5 ans par le Conseil d'État à travers sa planification financière, ses mesures d'économies et sa conduite budgétaire rigoureuse.
- La croissance des revenus de 7,4% par rapport à l'exercice précédent provient de l'augmentation des recettes fiscales qui surpassent de 504 millions la prévision budgétaire et de 347 millions l'exercice précédent. Ces écarts s'expliquent principalement par les effets de rattrapage liés à la stabilisation du système postnuptial pour les personnes physiques, l'excellente performance des banques et des sociétés financières, le bénéfice à caractère extraordinaire et unique de deux sociétés ainsi que les transactions en hausse sur le marché immobilier.
- Le résultat net des comptes de l'État est amélioré par le profit exceptionnel de 69,1 millions du compte Pertes et Profits dû essentiellement à l'agio sur le rachat des bons de participation BCV (55,9 millions). Ce bonus porte le résultat 2007 à un profit net de 342,7 millions qui, avec l'amortissement du découvert de 560 millions, permet de porter le montant du découvert à 1526,9 millions au 31.12.2007 contre 2429,6 millions une année auparavant.
- Au 31.12.2007, le montant de la dette brute s'élevait à 5410 millions contre 6013 millions au 31.12.2006. Au montant de la dette brute de 5410 millions, 1355 millions de placements doivent être retranchés pour obtenir le montant de la dette nette de 4055 millions. La diminution de la dette brute de 603 millions, respectivement 1825 millions pour la dette nette, s'explique principalement par le remboursement de la troisième et dernière tranche des bons de participations BCV (734 millions) ainsi que par le résultat positif des comptes 2007.
- L'exercice dégage un degré d'autofinancement positif de 768%, ce qui permet à l'État de couvrir ses dépenses d'investissements et les dépenses de son ménage courant sans recourir à l'emprunt.

Compte tenu du résultat 2007, les dispositions constitutionnelles (art. 165 Cst-VD) sont respectées, les revenus couvrant les charges avant amortissement. Ces résultats positifs pour la troisième année consécutive confirment que le Canton a comblé son déficit structurel et fournissent au Conseil d'État une marge de manœuvre financière utile à la réalisation de son programme de législature. Dans ce cadre, il proposera avant l'été au Grand Conseil une série de mesures qui visent notamment à alléger les charges fiscales des entreprises et des familles, à mettre en œuvre la nouvelle politique salariale de l'État et à améliorer la sécurité des EMS du canton.

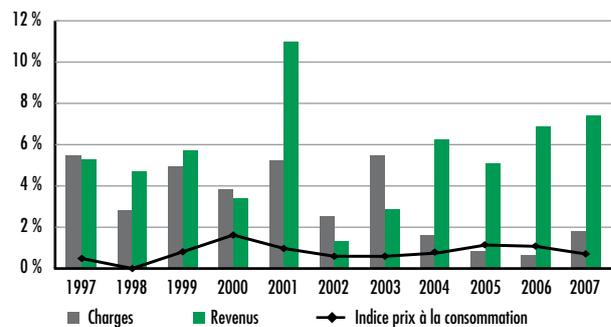
Evolution du résultat, du découvert au bilan et de la dette brute



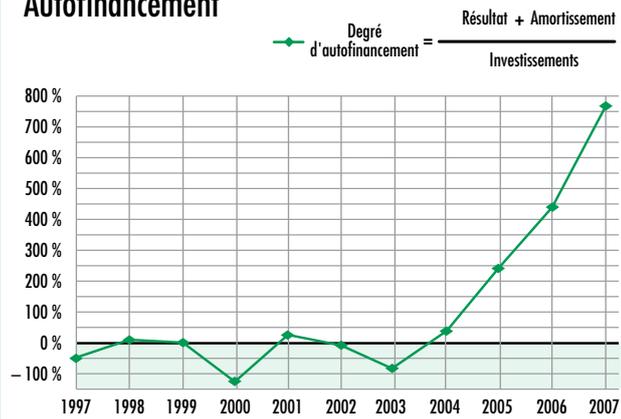
Charges et revenus



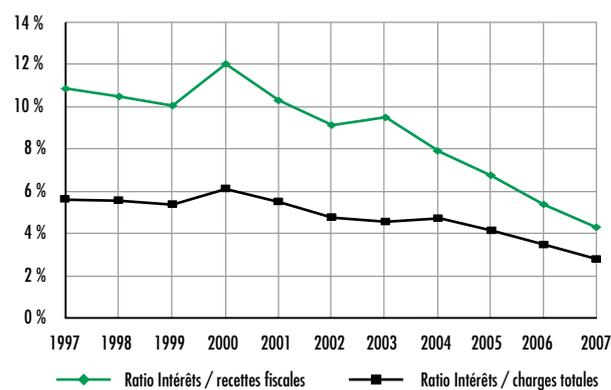
Taux de croissance



Autofinancement



Revenus fiscaux et intérêts



2. Résultat des comptes de fonctionnement 2007

Analyse et bases de comparaison

Les analyses contenues dans ce rapport se basent sur le budget voté par le Grand Conseil, sans tenir compte des crédits supplémentaires. Cette manière de faire permet de mettre en évidence les écarts des comptes avec le budget tel qu'adopté initialement. Une synthèse des écarts de charges et de revenus par nature de compte est reproduite dans le chapitre «charges et revenus par nature».

Charges et revenus par nature

Charges (en francs)

	Budget voté	Comptes	Variation	(%)
30 Autorités et personnel	1 939 190 100	1 950 030 307	10 840 207	0,6%
31 Biens, services et marchandises	408 719 600	398 918 922	- 9 800 678	- 2,4%
32 Intérêts passifs	203 577 200	199 264 363	- 4 312 837	- 2,1%
33 Amortissements	493 977 700	902 930 107	408 952 407	82,8%
34 Parts et contributions	68 442 900	134 850 161	66 407 261	97,0%
35 Part. et subv. à coll. publiques	479 602 100	479 333 496	- 268 604	- 0,1%
36 Aides, subv. à instit. privées	2 629 993 400	2 601 335 097	- 28 658 303	- 1,1%
37 Subventions redistribuées	374 683 100	376 181 910	1 498 810	0,4%
38 Attributions aux fonds	24 954 600	22 165 093	2 789 507	- 11,2%
39 Imputations internes	16 839 000	16 128 111	- 710 889	- 4,2%
Total	6 639 979 700	7 081 137 566	441 157 866	6,6%

Revenus (en francs)

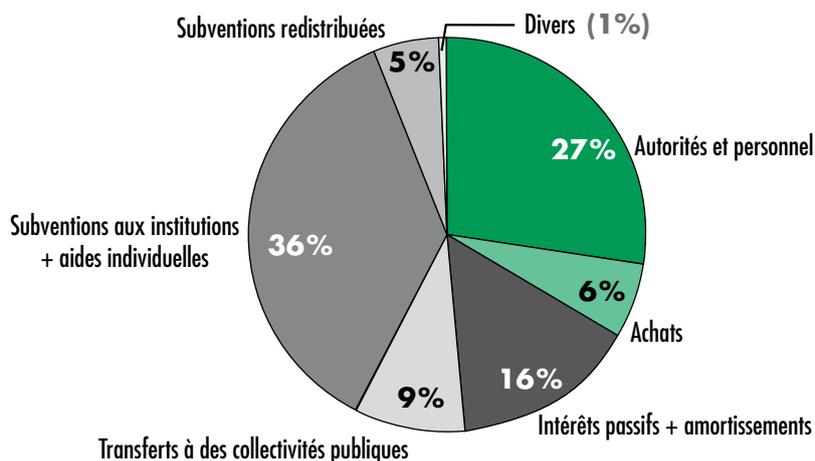
	Budget voté	Comptes	Variation	(%)
40 Impôts	4 091 642 900	4 595 481 828	503 838 928	12,3%
41 Patentes et concessions	17 338 500	16 950 908	- 387 592	- 2,2%
42 Revenus du patrimoine	219 431 500	253 911 802	34 480 302	15,7%
43 Taxes, émoluments et ventes	353 845 900	396 792 858	42 946 958	12,1%
44 Parts à des recettes fédérales	429 464 000	588 112 205	158 648 205	36,9%
45 Part., remb. de coll. publiques	848 390 100	824 620 819	- 23 769 281	- 2,8%
46 Autres contributions	286 823 200	277 223 548	- 9 599 652	- 3,3%
47 Subventions à redistribuer	374 683 100	376 181 910	1 498 810	0,4%
48 Prélèvements sur les fonds	12 295 700	9 317 616	- 2 978 084	- 24,2%
49 Imputations internes	16 839 000	16 128 111	- 710 889	- 4,2%
Total	6 650 753 900	7 354 721 606	703 967 706	10,6%

3. Ecart entre le budget voté et les comptes

Le signe négatif précédant les chiffres ci-après signifie un résultat des comptes inférieur au budget. Un signe positif ou l'absence de signe montre un excédent de charges ou de revenus par rapport au budget.

3.1. Évolution des charges par nature

Charges par nature: éléments essentiels



Groupe 30

Autorités et personnel

+ 10,8 millions de francs, soit + 0,6%

L'écart de 10,8 millions supérieur au budget doit être pondéré par l'inscription dans les comptes 2007 du versement escompté de 59,1 millions en faveur de la CPEV pour la compensation de la déduction du salaire de coordination pour ces 13 prochaines années. Sans cet élément, l'écart est favorable de 48,3 millions et s'explique par l'hypothèse retenue lors de l'élaboration du budget qui comprend les effectifs complets de l'État. Dans la réalité, les postes inscrits au budget ne sont pas nécessairement occupés toute l'année (départs, difficultés d'engagement)

Les principales variations de l'écart constaté se retrouvent dans les salaires du personnel administratif régulier (groupe 301 / - 31 millions / - 4,36%) et les traitements du personnel enseignant (groupe 302 / - 3,44 millions / - 0,39%). Le solde des variations se retrouve dans les différents comptes de charges sociales, étroitement liés à ces deux grandes catégories.

Groupe 31

Biens, services et marchandises

- 9,8 millions de francs, soit - 2,4%

L'écart favorable constaté provient notamment d'une mise en œuvre décalée du projet lié à l'informatique pédagogique

(- 2,9 millions) et à l'achat de matériel scolaire (- 2,1 millions). Quant aux autres non-dépenses, elles sont principalement le résultat de budgets non utilisés pour les frais d'entretiens et les dépenses énergétiques (eau, combustible et électricité) (- 2 millions).

Groupe 32

Intérêts passifs

- 4,3 millions de francs, soit - 2,1%

La diminution du service de la dette par rapport au budget 2007 s'explique principalement par le remboursement par la BCV de la troisième et dernière tranche des bons de participation (734 millions) ainsi que par l'excédent de revenu du compte de fonctionnement évitant ainsi de recourir à l'emprunt à court terme.

Groupe 33

Amortissements

+ 409,0 millions de francs, soit + 82,8%

Cet écart défavorable par rapport au budget s'explique notamment par la comptabilisation d'un amortissement supplémentaire du découvert de 420 millions correspondant à 3 années supplémentaires de 140 millions et justifié par la neutralisation des recettes fiscales à caractère conjoncturel dans l'exercice 2007.

Le différentiel de 11 millions s'explique par un non utilisé de 23 millions pour alimenter le correctif d'actif des débiteurs

ACI alors qu'un dépassement de 6 millions est constaté pour la mise à jour du correctif d'actif pour les notes de frais pénales ainsi que 5 millions pour des amortissements supplémentaires de créances suite à la mise en place d'un suivi d'un contentieux plus performant au SJL.

Groupe 34

Parts et contributions avec et sans affectation

+ 66,4 millions de francs, soit + 97,0%

Le dépassement constaté provient principalement des diverses variations suivantes de ce groupe:

- l'augmentation de la rétrocession aux communes de la part aux gains immobiliers qui représente $\frac{5}{12}$ du produit de l'impôt (+ 24,9 millions), conséquence logique d'une hausse constatée dans ce groupe d'impôt;
- en vertu de l'accord du 11 avril 1983 conclu entre la France et la Suisse en matière d'imposition des travailleurs frontaliers, la France verse, forfaitairement, 4,5% des rémunérations perçues et les $\frac{2}{3}$ de ce produit sont rétrocédés aux communes. L'augmentation versée aux communes par rapport au budget s'élève à 6,3 millions;
- la quote-part cantonale pour la participation du canton à la péréquation financière intercantonale de l'IFD (35,3 millions).

Groupe 35

Remboursements, part. et subv. à des collectivités publiques

– 0,3 millions de francs, soit – 0,1 %

Le faible écart constaté ne nécessite pas de commentaires particuliers. Néanmoins, il peut être considéré comme extraordinaire sur un budget de plus de 479 millions.

Groupe 36

Aides et subventions à des institutions privées

– 28,7 millions de francs, soit – 1,1 %

Effets à la baisse:

L'écart favorable provient notamment de la décade du chômage observée en 2006 et 2007 qui a conduit à une diminution des frais des ORP-LMMT-OCT de 6,2 millions ainsi qu'à des diminutions des coûts des mesures RI et des indemnités supplémentaires pour chômeur de plus de 50 ans (– 7,1 millions). Les subventions versées en matière d'aide au logement et de promotion économique ont été inférieures aux prévisions de 7,9 millions.

La non comptabilisation du report de l'enveloppe fédérale des subsides

LAMal 2007 suite au passage de la RPT (– 27,4 millions), les non dépenses des frais de gérance de l'OCC (– 5,7 millions), les montants versés aux titres de prestations complémentaires AVS/AI suite à l'écart favorable du report des investissements (– 3,2 millions), le retard dans la consolidation du financement des travaux de transformation et rénovation des hôpitaux (– 2 millions) et l'économie sur les redevances à l'investissement des EMS (– 1,9 million) ont accentué l'écart favorable au budget.

Effets à la hausse:

Par contre, l'augmentation du nombre de bénéficiaires RI a entraîné un accroissement des dépenses du revenu d'insertion (+ 26,2 millions). L'adaptation du financement CVHO et l'augmentation du tarif universitaire pour les soins somatiques aigus ont été supérieures au budget de 9,5 millions.

Groupe 37

Subventions redistribuées

+ 1,5 million de francs, soit + 0,4 %

Le groupe 37 est entièrement compensé par des revenus du groupe 47. Dès lors, les variations positives ou négatives sont

neutres en ce qui concerne le résultat de fonctionnement de l'État.

Groupe 38

Attributions aux fonds

– 2,8 millions de francs, soit – 11,8 %

L'écart principal provient de l'attribution au fonds pour l'énergie créé en 2006 en lien avec la baisse des revenus relatifs aux contributions globales (– 1,6 million) et à la taxe sur l'électricité (– 0,1 million). Une attribution de 2 millions était prévue pour le fonds d'équipement touristique, cette somme a été affectée directement à un projet de signalétique touristique. Enfin une attribution non prévue par le budget de 0,8 million a été effectuée en faveur du fonds de lutte contre la toxicomanie.

Groupe 39

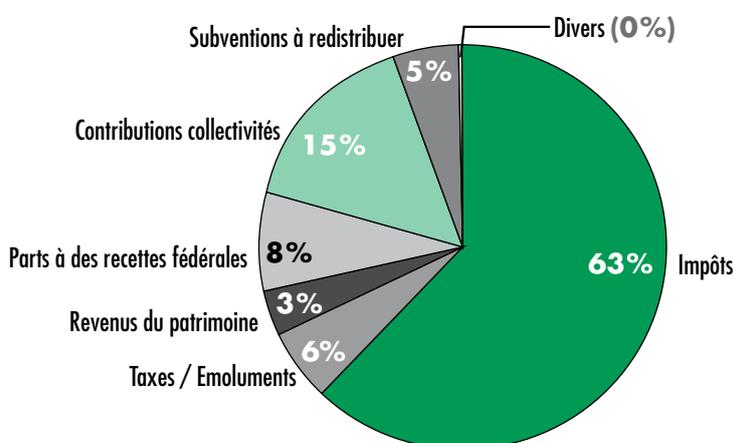
Imputations internes

– 0,7 million de francs, soit – 4,2 %

Le groupe 39 est entièrement compensé par des revenus du groupe 49. Dès lors, les variations positives ou négatives ont des effets neutres en ce qui concerne le résultat de fonctionnement de l'État et l'écart minime ne nécessite pas de commentaires particuliers.

3.2. Évolution des revenus par nature

Revenus par nature: éléments essentiels



Groupe 40

Impôts

+ 503,8 millions de francs, soit + 12,3%

Les revenus du groupe 40 sont supérieurs au budget de 503,8 millions, ce qui, sur plus de 4,6 milliards de recettes, représente une augmentation de 12,3%. Cet écart est composé d'un réalisé supérieur au budget pour les impôts sur le revenu et la fortune (+ 142 millions), l'impôt sur le bénéfice (+ 206,1 millions), l'impôt sur les étrangers (+ 31,2 millions), l'impôt à la source (+ 12,9 millions), l'impôt sur les successions et donations (+ 10,7 millions) et l'impôt sur les gains immobiliers et les droits de mutation (+ 97,7 millions). Le solde étant attribué à divers impôts dont l'impôt sur la taxe auto (+ 3,5 millions) et l'impôt sur les tombolas et loterie (+ 2,5 millions). Le détail de l'analyse des revenus fiscaux est présenté dans le chapitre 4 «Évolution du produit de l'impôt».

Groupe 41

Patentes et concessions

- 0,4 million de francs, soit - 2,2%

Le faible écart constaté ne nécessite pas de commentaires particuliers.

Groupe 42

Revenus du patrimoine

+ 34,5 millions de francs, soit + 15,7%

L'écart favorable provient notamment des intérêts de retard pour les acomptes et notifications d'impôts (+ 10,1 millions) ainsi que du rendement des placements à court terme (+ 21,9 millions). Le remboursement de la troisième et dernière tranche des bons de participation BCV implique le

non-versement dans les comptes 2007 du dividende prioritaire de 15,8 millions tel que prévu par le budget. L'augmentation de 4,50 à 7 francs des dividendes par action BCV (+ 14,40 millions), les dividendes par action CVE (+ 3 francs) ont généré un revenu supplémentaire de 1,3 million et ont permis de compenser cet effet.

Groupe 43

Taxes, émoluments et produit des ventes

+ 42,9 millions de francs, soit + 12,1%

L'écart constaté par rapport au budget s'explique par une multitude de variations à la hausse dont les principales sont répertoriées ci-après:

Effets à la hausse:

- Au niveau de l'enseignement (+ 8,7 millions), on relèvera des écarts pour le remboursement de charges sociales notamment des allocations maternité (+ 3,8 millions), des taxes d'écologie et d'inscription (+ 4,2 millions) ainsi que des revenus supplémentaires spécifiques pour l'enseignement spécialisé (+ 1,8 million).
- La participation au résultat 2006 de la convention hospitalière a permis de reconnaître une recette supplémentaire de 13,9 millions, la restitution de subventions 2006 par les CSR (+ 1,5 million) et par l'OMSV (+ 1 million) complète l'explication pour le domaine de la santé et du social (+ 16,5 millions).
- Les émoluments administratifs pour l'ACI (+ 1 million) et ceux du Registre foncier (+ 6 millions) expliquent à eux seuls plus

de la moitié de l'écart constaté, le solde provenant du revenu des amendes d'ordre et fiscales à l'ACI (+ 5,5 millions).

- Enfin, les recettes des tribunaux aussi bien au civil qu'au pénal sont supérieures au budget de 3,2 millions principalement en raison des émoluments administratifs (+ 1 million) ainsi que des recettes en provenance des justices de paix (+ 1,6 million).

Groupe 44

Parts à des recettes fédérales

+ 158,6 millions de francs, soit + 36,9%

Cet écart favorable par rapport au budget provient de la part cantonale à l'IFD (+ 139,6 millions) et de la quote-part de l'impôt anticipé versé par la Confédération (+ 6,1 millions). Le solde de l'écart pour ce groupe de comptes s'explique par l'augmentation de la masse salariale versée à des travailleurs frontaliers, ce qui a eu pour conséquence une compensation financière (4,5% des salaires bruts) supérieure au budget de 9,4 millions.

Groupe 45

Participations et remboursements de collectivités publiques

- 23,8 millions de francs, soit - 2,8%

L'écart constaté par rapport au budget s'explique par une multitude de variations dont les principales sont répertoriées ci-après:

Effets à la baisse:

- La réduction de la facture sociale en lien avec la décreue des coûts du RI et

des indemnités supplémentaires pour chômeurs de 50 ans et plus (-3,9 millions).

- Le changement de comptabilisation de la part de la Confédération pour le solde de l'enveloppe des subsides LAMal 2007 suite au passage à la RPT au 1^{er} janvier 2008 (-19,7 millions) et les décomptes définitifs AVS/AI 2006 (-2,6 millions).
- La participation de la Confédération (-3 millions) aux frais salariaux et administratifs suite à la diminution du personnel travaillant pour les RN.

Effet à la hausse:

- Enfin des revenus supplémentaires sont à signaler dans le cadre des contrats de prestations de la PolCant (+0,9 million), par des participations cantonales dans le cadre de l'Académie de police (+0,7 million) ainsi qu'une subvention versée par la Confédération suite à des intempéries (+0,5 million).

Groupe 46

Autres contributions et subventions

-9,6 millions de francs, soit -3,3%

L'écart constaté par rapport au budget s'explique par une multitude de variations

dont les principales sont répertoriées ci-après:

Effets à la baisse:

Les principaux effets sont liés à la diminution de revenus liée à la mesure probabiliste sur l'informatique pédagogique (-2 millions), au nouveau mode de financement de la formation professionnelle (-6 millions) ainsi qu'à la contribution du SECO aux frais des ORP (-6,1 millions).

Effet à la hausse:

Dans le même temps, l'augmentation du nombre de mineurs suivis et au bénéfice d'une rente AVS/AI et ayant droit à des prestations complémentaires donne lieu à un écart favorable de 3 millions par rapport au budget. Il en est de même pour le remboursement des frais de placement en institution (+5,1 millions) et les aides sociales (AVS/RMR/RI) (+1,5 million).

Groupe 47

Subventions à redistribuer

+1,5 million de francs, soit +0,4%

Le groupe 47 est entièrement compensé par des revenus du groupe 37. Dès lors, les variations positives ou négatives sont neutres en ce qui concerne le résultat de fonctionnement de l'État.

Groupe 48

Prélèvements sur les fonds

-3,0 millions de francs, soit -24,2%

L'écart constaté est dû à des prélèvements inférieurs au fonds sur l'énergie (-1,4 million), au financement partiel pour des lits B à l'Hôpital de Lavaux (-0,9 million) et au fonds de lutte contre le chômage (-0,8 million).

Groupe 49

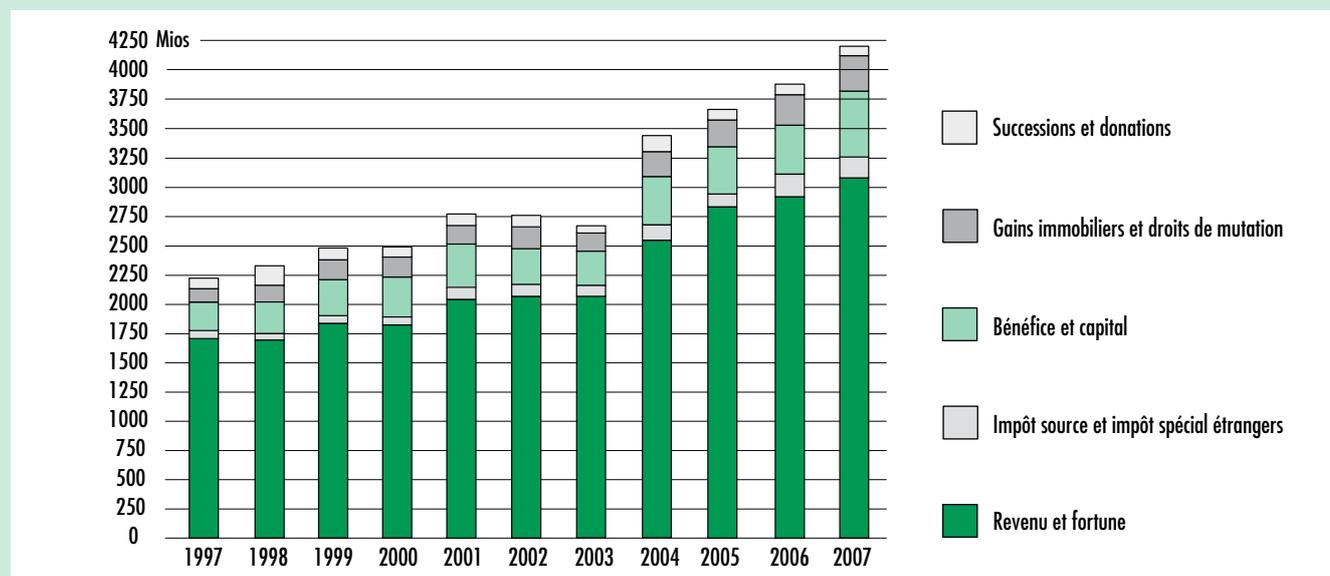
Imputations internes

+0,1 million de francs, soit +0,5%

Le groupe 49 est entièrement compensé par des charges du groupe 39. Dès lors, les variations positives ou négatives ont des effets neutres en ce qui concerne le résultat de fonctionnement de l'État et l'écart minime ne nécessite pas de commentaires particuliers.

4. Evolution du produit de l'impôt

L'analyse sur l'évolution du produit de l'impôt est établie en prenant en considération les principales recettes fiscales cantonales.



4.1 Impôt sur le revenu

L'écart entre le budget 2007 et les comptes 2007 (+ 104,6 millions) provient, d'une part, du rendement de l'impôt ordinaire sur le revenu des personnes physiques (+ 121,1 millions) et, d'autre part, du rendement supplémentaire de l'impôt sur les prestations en capital des personnes physiques (+ 12,2 millions). L'impôt complémentaire sur le revenu

Budget 2007	Fr.	2 549 600 000,00	
Comptes 2007	Fr.	2 654 254 512,67	
Comptes 2006	Fr.	2 538 974 933,49	
Ecart budgétaire 2007	Fr.	104 654 512,67	soit 4,10%
Evolution 2006/2007	Fr.	115 279 579,18	soit 4,54%

est en diminution de 21,8 millions par rapport aux prévisions. Les évolutions

2006/2007 montrent une progression de 115,3 millions soit 4,54%.

4.2 Impôt sur la fortune

L'écart entre le budget 2007 et les comptes 2007 (+ 37,3 millions) provient, d'une part, du rendement de l'impôt ordinaire sur la fortune, (+ 38,9 millions) et, d'autre part, du rendement de l'impôt complémentaire sur la fortune (- 1,5 million). Les évolutions 2006/2007 montrent une progression de 47,8 millions soit 12,6%.

Budget 2007	Fr.	389 400 000,00	
Comptes 2007	Fr.	426 766 942,20	
Comptes 2006	Fr.	378 952 067,55	
Ecart budgétaire 2007	Fr.	37 366 942,20	soit 9,60%
Evolution 2006/2007	Fr.	47 814 874,65	soit 12,62%

4.3 Impôt à la source

En matière de perception, les revenus courants de l'impôt à la source proviennent pour 1/3 des retenues faites sur le salaire des contribuables ordinaires (impôts définitifs) et pour 2/3 des retenues opérées chez les contribuables mixtes (acomptes sur les impôts ordinaires dus sur la base du dépôt d'une déclaration d'impôt). Le principal rendement de cet impôt dépend de la conjoncture économique, dans la mesure où l'essentiel des rentrées de l'impôt à la source émane

Budget 2007	Fr.	86 200 000,00	
Comptes 2007	Fr.	99 046 820,18	
Comptes 2006	Fr.	118 905 837,52	
Ecart budgétaire 2007	Fr.	12 846 820,18	soit 14,90%
Evolution 2006/2007	Fr.	- 19 859 017,34	soit - 16,70%

des retenues opérées sur les salaires des employés et ouvriers étrangers. L'augmentation du nombre de sourciers pour l'année 2007 pour lesquelles les retenues ont été effectuées et la mise

en place d'une passerelle informatique permettant à certains employeurs de transmettre leur fichier par informatique au lieu du papier expliquent l'évolution de cet impôt.

4.4 Impôt spécial des étrangers

L'impôt spécial est calculé sur la base de la dépense correspondant au train de vie du contribuable. Le revenu ainsi déterminé doit s'élever au moins à cinq fois la valeur locative du logement ou au moins à deux fois le prix de pension pour les personnes demeurant à l'hôtel ou en pension. L'évolution de cet impôt s'explique principalement

4.5 Impôt sur le bénéfice

Le rendement supérieur aux prévisions budgétaires (+ 206 millions) ressort essentiellement des impôts sur le bénéfice ordinaire des personnes morales pour qui les hypothèses de prévisions conjoncturelles retenues lors de l'élaboration du budget n'étaient pas aussi élevées. Cet écart par

4.6 Impôt sur le capital des personnes morales

l'écart constaté relève du mode de perception de l'impôt en vigueur chez les personnes morales qui influence dans une certaine mesure le rendement de l'impôt sur le capital. En effet, lors de la taxation, les factures originales remplacent les acomptes facturés relatifs à l'exercice en cours et influencent directement le niveau

4.7 Impôt sur les gains immobiliers

Les montants portés au budget et dans les comptes comprennent la part cantonale (7/12) et la part communale (5/12). Il faut également rappeler que le rendement de cet impôt est fortement influencé par l'évolution du marché immobilier. Ainsi, 6405 factures ont été enregistrées en 2007 contre 6274 en 2006 et 5497 en 2005.

4.8 Droits de mutation

L'importance des rentrées fiscales en matière de droits de mutation se mesure en terme de transactions intervenues dans le marché immobilier durant l'exercice. Pour 2007, les valeurs moyennes des transactions sont en augmentation, principalement pour les personnes physiques.

4.9 Impôt sur les successions et donations

De par sa volatilité, il est utile de rappeler que le rendement de cet impôt peut fortement varier d'une période à l'autre. Ainsi le produit d'une succession peut facilement influencer le résultat de cet impôt.

Budget 2007	Fr.	54 300 000,00		
Comptes 2007	Fr.	85 521 642,05		
Comptes 2006	Fr.	75 927 892,00		
Ecart budgétaire 2007	Fr.	31 221 642,05	soit	57,50%
Evolution 2006/2007	Fr.	9 593 750,05	soit	12,64%

par une part importante de la taxation de dossiers 2006 suite aux mesures mises en place dans le suivi du registre fiscal.

L'augmentation de ce poste budgétaire ne devrait pas se poursuivre dans les proportions 2006-2007.

Budget 2007	Fr.	359 300 000,00		
Comptes 2007	Fr.	565 397 728,48		
Comptes 2006	Fr.	415 576 591,39		
Ecart budgétaire 2007	Fr.	206 097 728,48	soit	57,36%
Evolution 2006/2007	Fr.	149 821 137,09	soit	36,05%

rapport au budget s'explique notamment par l'impact des acomptes finaux 2005

et 2006 ainsi que la part reprise pour les acomptes 2007.

Budget 2007	Fr.	120 000 000,00		
Comptes 2007	Fr.	119 600 201,50		
Comptes 2006	Fr.	119 662 708,45		
Ecart budgétaire 2007	Fr.	-399 798,50	soit	-0,33%
Evolution 2006/2007	Fr.	62 506,95	soit	-0,05%

des contributions de l'exercice. Le décalage dans le temps, qui intervient entre les dates respectives de facturation des

acomptes et celles des décomptes originaux, rend cet impôt très difficile à estimer lors de l'élaboration du budget.

Budget 2007	Fr.	80 242 900,00		
Comptes 2007	Fr.	139 929 169,01		
Comptes 2006	Fr.	102 227 819,83		
Ecart budgétaire 2007	Fr.	59 686 269,01	soit	74,38%
Evolution 2006/2007	Fr.	37 701 349,18	soit	36,88%

Budget 2007	Fr.	130 500 000,00		
Comptes 2007	Fr.	163 531 363,65		
Comptes 2006	Fr.	157 334 408,55		
Ecart budgétaire 2007	Fr.	33 031 363,65	soit	25,31%
Evolution 2006/2007	Fr.	6 196 955,10	soit	3,94%

Budget 2007	Fr.	71 500 000,00		
Comptes 2007	Fr.	82 188 620,10		
Comptes 2006	Fr.	86 472 805,50		
Ecart budgétaire 2007	Fr.	10 688 620,10	soit	14,95%
Evolution 2006/2007	Fr.	-4 284 185,40	soit	-4,95%

5. Analyse du bilan au 31 décembre 2007

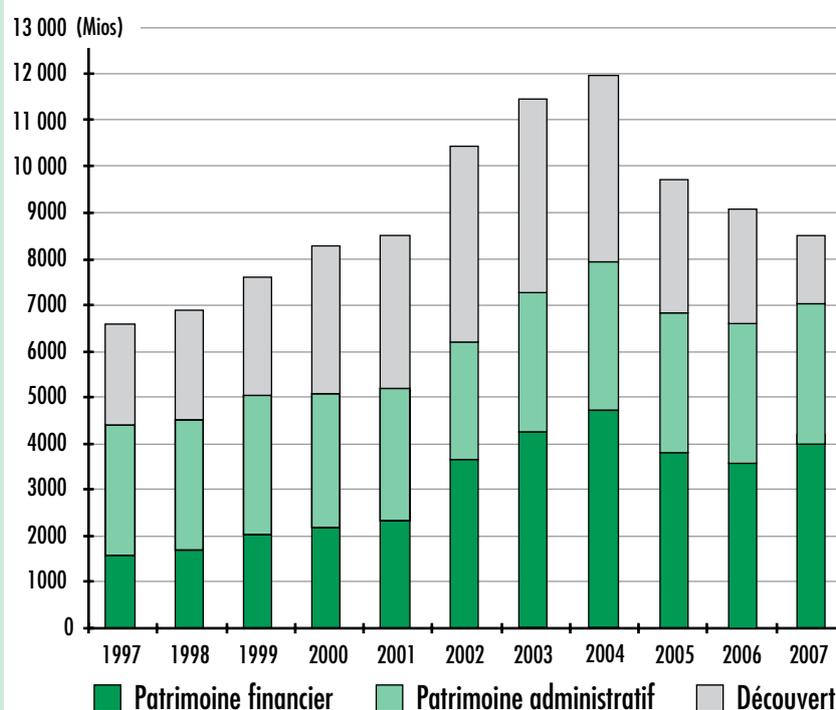
5.1. Introduction

L'actif du bilan de l'État reflète, d'une part, la création de valeurs dans le cadre de l'activité courante de l'État (patrimoine financier) et, d'autre part, les actifs engagés à long terme en tant que support de l'activité de l'État (patrimoine administratif).

Le passif du bilan reflète les moyens mis en œuvre afin de garantir cette activité en période de déficit et montre en particulier de quelle manière l'État finance ses actifs à long terme.

Pour l'exercice 2007, plusieurs éléments ont influencé de façon importante les totaux du bilan, qui ont passé de 9070 millions au 31.12.2006 à 8777 millions au 31.12.2007, soit une diminution de 293 millions.

Répartition des actifs et du découvert au bilan de 1996 à 2006



5.2. Variation des postes de l'actif

(En francs)	Au 31.12.2007	Au 31.12.2006	Variation	%
10 Patrimoine financier	4 233 911 825	3 551 413 021	682 498 804	19,2%
100 Disponibilités	1 721 597 926	299 101 171	1 422 496 755	475,6%
101 Débiteurs et comptes courants	1 741 505 105	1 644 097 236	97 407 869	5,9%
102 Placements	427 289 794	1 111 378 940	-684 089 146	-61,6%
103 Comptes transitoires	343 519 000	496 835 674	-153 316 674	-30,9%
11 Patrimoine administratif	3 016 381 955	3 088 581 970	-72 200 015	-2,3%
114 Investissements	836 049 477	909 632 961	-73 583 484	-8,1%
115 Prêts et participations	1 661 059 258	1 629 617 709	31 441 549	1,9%
116 Subventions d'investissement accordées	519 273 220	549 331 300	-30 058 080	-5,5%
13 Découvert	1 526 850 432	2 429 533 815	-902 683 384	-37,2%
Découvert au 1 ^{er} janvier	2 429 533 814	2 875 103 465	-445 569 651	-15,5%
Compte de résultat	-342 683 383	-305 569 650	-37 113 733	12,1%
Amortissement du découvert	-560 000 000	-140 000 000	-420 000 000	300%
Total	8 777 144 211	9 069 528 806	-292 384 595	-3,2%

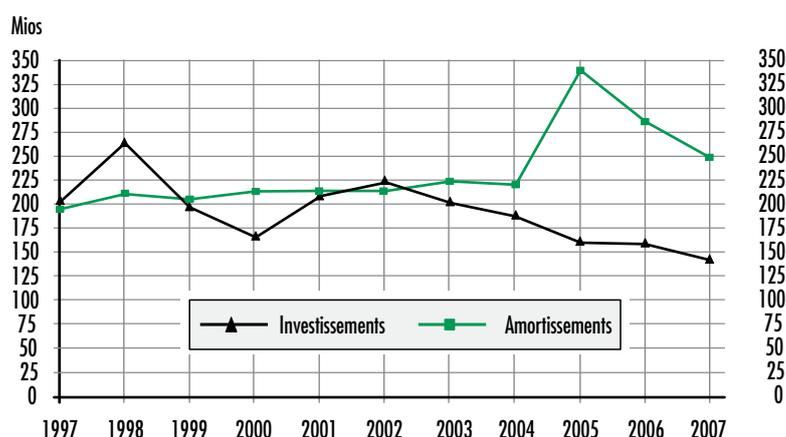
Les principales variations des postes à l'actif s'expliquent par une augmentation des disponibilités de 1422 millions notamment en raison de l'afflux de liquidités lié au rachat de la troisième tranche des bons

de participation par la BCV (734 millions) et du bon résultat des comptes 2007. Ces bons de participations qui figuraient sous la rubrique placement pour 678 millions expliquent l'écart négatif de

684 millions constaté sous cette rubrique. Enfin le découvert au bilan a diminué de 902,7 millions.

5.3. Investissements

Dépenses d'investissement et d'amortissement



	Au 31.12.2007	Au 31.12.2006	Variation
--	---------------	---------------	-----------

Investissements au sens de la LFIN

Terrains non bâtis à amortir	2 397 688	3 839 449	- 1 441 761
Ouvrages de génie civil à amortir	108 019 490	165 747 831	- 57 728 341
Bâtiments et constructions à amortir	509 783 109	527 780 125	- 17 997 016
Forêts – investissements à amortir	19 977 593	19 007 291	970 302
Mobilier et installations à amortir	32 277 123	32 052 104	225 019
Autres investissements à amortir	15 297 906	16 456 408	- 1 158 502
Total	687 752 909	764 883 208	- 77 130 299

Autres immobilisations

Terrains non bâtis	1	1	0
Bâtiments et constructions	27 811 844	27 811 844	0
Immobilisations du CHUV	46 898 489	43 816 623	3 081 866
Crédits d'étude	4 488 873	4 602 906	- 114 033
Forêts	25 936 323	25 936 323	0
Machines et véhicules	12 631 761	12 736 131	- 104 370
Inventaires	30 529 276	29 845 926	683 350
Total	148 296 567	144 749 754	3 546 813

Subventions d'investissement accordées au sens de la LFIN

Subventions d'inv. accordées à cantons	1 575 000	1 800 000	- 225 000
Subventions d'inv. accordées à communes	436 939 589	466 595 385	- 29 655 796
Subventions d'inv. accordées à inst. privées	74 774 499	74 973 374	- 198 875
Subventions d'inv. accordées à pers. physiques	5 984 132	5 962 542	21 590
Total	519 273 220	549 331 301	- 30 058 081

Total des investissements	1 355 322 696	1 458 964 263	- 103 641 567
----------------------------------	----------------------	----------------------	----------------------

Total des investissements au sens de la LFIN	1 207 026 129	1 314 214 509	- 107 188 380
---	----------------------	----------------------	----------------------

Total des investissements hors subventions	836 049 476	909 632 962	- 73 583 486
---	--------------------	--------------------	---------------------

Le résultat des investissements est inférieur au budget de près de 59 millions, principalement en raison du retard pris

sur une multitude de projets. La charge d'amortissement de 249 millions comprend l'amortissement de 47,9 millions

des routes nationales prévu dans le cadre du programme RPT.

5.4. Le découvert au bilan

Le découvert au 31.12.2007 s'élève à 1 526,8 millions contre 2 429,5 millions

une année auparavant. Cette diminution provient du résultat net de l'exercice de

342,7 millions et de l'amortissement du découvert à hauteur de 560 millions.

	2007	2006
Découvert au 1^{er} janvier	2 429 533 814,20	2 875 103 464,63
Excédent de revenus (-) / charges du compte de fonctionnement	- 273 584 039,32	- 267 225 376,04
Excédent de produits du compte de «Pertes & Profits»	- 69 099 343,80	- 38 344 274,39
Profit net de l'exercice	- 342 683 383,12	- 305 569 650,43
Amortissement du découvert	- 560 000 000,00	- 140 000 000,00
Découvert au 31 décembre	1 526 850 431,08	2 429 533 814,20

5.5. Variation des postes du passif

Au passif, les fonds étrangers diminuent de 320,8 millions, notamment en raison de la diminution de la dette de 603 millions.

Le montant des engagements courants augmente de 317 millions, notamment en raison du volume des débiteurs fiscaux

momentanément créanciers.

		Au 31.12.2007	Au 31.12.2006	Variation	(%)
20	Fonds étrangers	8 519 545 249	8 840 392 714	- 320 847 465	- 3,6%
200	Engagements courants	2 503 238 183	2 185 595 850	317 642 333	14,5%
201	Dettes à court terme	650 000 000	562 785 094	87 214 906	15,5%
202	Dettes à long terme	4 760 000 000	5 450 000 000	- 690 000 000	- 12,7%
204	Provisions	0	0	0	0%
205	Comptes transitoires	606 307 066	642 011 770	- 35 704 704	- 5,6%
22	Fonds	257 598 962	229 136 092	28 462 870	12,4%
	Total	8 777 144 211	9 069 528 806	- 292 384 595	- 3,2%

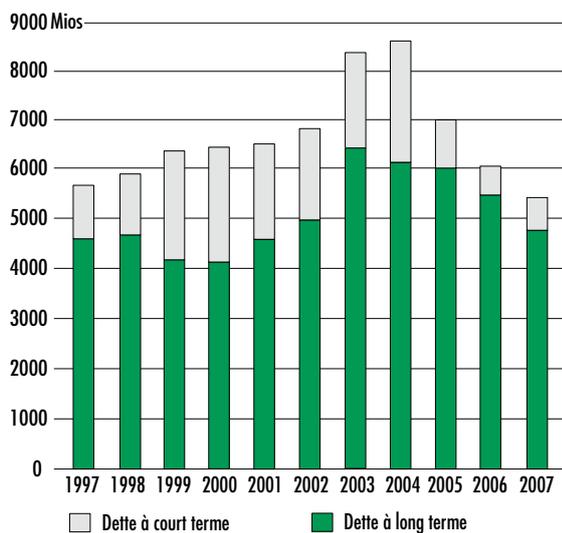
5.6. Dette

Au 31.12.2007, la dette brute s'élevait à 5410 millions contre 6012,8 millions au 31.12.2006. Cette diminution de 603 millions est composée d'une diminu-

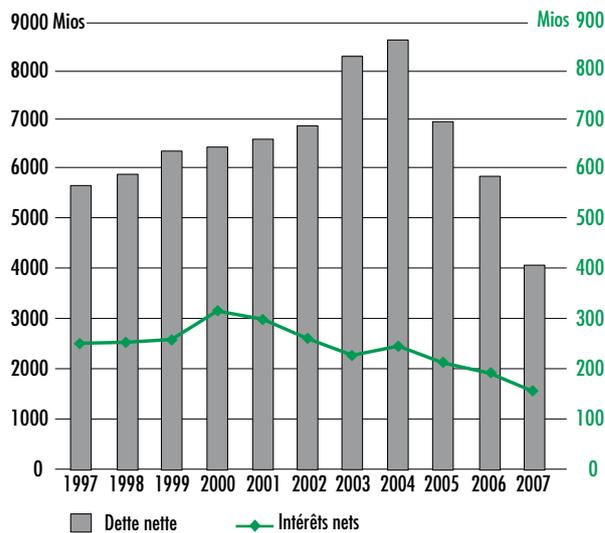
tion de 13 millions de dettes à court terme et 590 millions de dettes à long terme. Au 31 décembre 2007, 1355 millions étaient placés sur les marchés à court

terme. Au total, la dette nette (dette brute-placements) s'élève à 4055 millions au 31 décembre 2007 contre 5878,8 millions au 31.12.2006.

Evolution de la dette à court et à long terme



Evolution de la dette nette et des intérêts



6. Flux de fonds

Le tableau ci-dessous regroupe les éléments pris en considération pour une brève analyse du financement et de l'évolution de la dette.

Financement et évolution de la dette de l'exercice 2007	
<i>Note: (+) = source de fonds; (-) = emploi de fonds</i>	
<i>(en francs)</i>	
Excédent de produits ressortant du compte de fonctionnement	273 584 039
Excédent de produits ressortant du compte de Pertes & Profits	69 099 344
Diminution du découvert au 31 décembre 2007	342 683 383
<i>Ajustement compte de fonctionnement, flux non monétaires</i>	
Amortissement et provisions à charge du compte de fonctionnement	371 068 314
Amortissement du découvert	560 000 000
<i>Ajustement compte de Pertes & Profits, flux non monétaires</i>	
Achat immeuble par compensation (créance postposée)	- 1 342 888
Bouclage d'objets d'investissement	- 1 070 863
Autofinancement	1 271 337 946
Augmentation des débiteurs et comptes courants	- 181 447 909
Diminution des placements	685 432 035
Diminution des comptes transitoires actifs	153 316 674
Augmentation des engagements courants	317 642 333
Diminution des comptes transitoires passifs	- 35 704 703
Augmentation des fonds	28 462 870
Variation des comptes du bilan (fonds de roulement)	967 701 300
Flux de trésorerie provenant des comptes de fonctionnement et de Pertes & Profits	2 239 039 246
Investissements au sens de la LFIN	- 140 938 799
Investissements du CHUV	- 30 710 146
Investissements et variations des autres immobilisations	- 7 319 173
Augmentation des prêts et participations	- 34 789 279
Flux de trésorerie provenant des comptes d'investissement	- 213 757 397
Diminution des dettes à long terme	- 690 000 000
Augmentation des dettes à court terme	87 214 906
Flux de trésorerie provenant des comptes de financement	- 602 785 094
Variation nette des disponibilités	1 422 496 755
Disponibilités au début de l'exercice	299 101 171
Disponibilités à la fin de l'exercice	1 721 597 926
Augmentation des disponibilités	1 422 496 755

Au 31 décembre 2007, la dette a fortement diminué grâce aux sources de financement engendrées par l'excédent de produits du compte de fonctionnement et du compte de pertes et profits. Les sources de financement des comptes de fonctionnement et de pertes

et profits ont généré 2,24 milliards de liquidités, dont 1,27 milliard d'autofinancement lié au résultat annuel et 678 millions liés au rachat des bons de participation par la BCV, le solde provenant de diverses variations du bilan. Enfin, les besoins de

financement des comptes d'investissement s'élèvent à 214 millions. L'évolution des disponibilités a augmenté de 1,42 milliard, soit 1,22 milliard de plus de placements à court terme au 31 décembre 2007 qu'une année auparavant.

Lexique

Compte de fonctionnement:	Comprend les charges et revenus de fonctionnement dont la naissance économique ou juridique a lieu durant l'année civile. Le résultat est un excédent de charges ou de revenus.
Compte de Pertes et Profits:	Comprend les charges et produits extraordinaires de l'année civile. Le résultat est une perte ou un profit extraordinaire.
Compte de résultat:	Comprend le résultat du compte de fonctionnement et le résultat du compte de Pertes et Profits. Le résultat est un profit net ou une perte nette.
Compte d'investissement:	Enregistre les dépenses et recettes d'investissement prévues par décret. Elles figurent au bilan à leur valeur nette diminuée des amortissements.
Bilan:	Comprend la situation du patrimoine (actif) et des engagements (passif) à la date de clôture. Un excédent d'actif correspond à du capital propre et un solde de passif à un découvert au bilan.
Structure de l'actif:	Comprend les éléments du patrimoine financier et du patrimoine administratif et un découvert éventuel.
Patrimoine financier:	Le patrimoine financier est constitué par l'ensemble des biens immobiliers et mobiliers dont l'Etat a la libre disposition. Cela signifie que l'Etat peut utiliser leur rendement ou le produit de leur vente à la couverture de charges financières de la collectivité publique ou encore les affecter au patrimoine administratif.
Patrimoine administratif:	Le patrimoine administratif est constitué par l'ensemble des biens immobiliers et mobiliers dont l'Etat se sert pour exécuter les tâches dévolues aux services publics. Les biens constituant le domaine public et par conséquent appartenant au patrimoine administratif sont en principe inaliénables et n'ont qu'une valeur d'usage.
Découvert:	Le découvert représente les déficits accumulés jusqu'au dernier exercice bouclé.
Structure du passif:	Comprend les capitaux de tiers à court terme, les capitaux de tiers à long terme, les financements spéciaux et un capital propre éventuel.
Dette brute:	Comprend les emprunts à court terme et les emprunts à long terme.
Endettement ou dette nette:	Comprend les emprunts à court et long terme diminués des placements.
Correctifs d'actifs:	Les évaluations d'investissements, de débiteurs, de participations et de prêts peuvent donner lieu à des écritures complémentaires sous forme d'amortissement en vue d'enregistrer des correctifs d'actifs. Ces correctifs d'actifs sont enregistrés en diminution des postes d'actifs concernés.

Degré d'autofinancement Indicateur standard en matière d'économie publique. Il s'exprime de la façon suivante:

$$\frac{\text{excédent de revenus ou de charges de fonctionnement} + \text{amortissements obligatoires du patrimoine administratif}}{\text{investissements}}$$

Unité budgétaire

Chaque département, service, office, section, sous-section identifié comme une entité de gestion budgétaire constitue une unité budgétaire.

Chaque entité présente un budget et des comptes pour elle-même. Ce budget et ces comptes sont adoptés par le Grand Conseil.

Sigles et abréviations

ACI	Administration cantonale des impôts
AFC	Administration fédérale des contributions
AI	Assurance invalidité
ASV	Aide sociale vaudoise
CADEV	Centrale d'achats de l'Etat de Vaud
CCF	Contrôle cantonal des finances
Cst	Constitution vaudoise
DEC	Département de l'économie
DFIRE	Département des finances et des relations extérieures
DFJC	Département de la formation, de la jeunesse et de la culture
DINF	Département des infrastructures
DINT	Département de l'intérieur
DSI	Direction des systèmes d'information
DSAS	Département de la santé et de l'action sociale
DSE	Département de la sécurité et de l'environnement
EMPL	Exposé des motifs et projet de loi
EMPD	Exposé des motifs et projet de décret
HES-SO	Haute école spécialisée de la Suisse occidentale
IDHEAP	Institut de hautes études en administration publique
IFD	Impôt fédéral direct
LFIN	Loi sur les finances du 20 septembre 2005
OFAS	Office fédéral des assurances sociales
OFDE	Office fédéral de l'emploi
OJV	Ordre judiciaire vaudois
OMSV	Organisme médico-social vaudois
ORP	Offices régionaux de placement
RI	Revenu d'insertion
RSV	Recueil systématique de la législation vaudoise
SAGEFI	Service d'analyse et de gestion financières
SCRIS	Service cantonal de recherche et d'information statistiques
SPEV	Service du personnel de l'Etat de Vaud
UCA	Unité de conseil et d'appui en management et organisation